

Baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public



Sur la base des données



La transition vers la mobilité électrique nécessite de pouvoir suivre de façon claire et fiable les déploiements des infrastructures de recharge, corolaire essentiel à l'accélération du développement du marché des véhicules électriques.

Ce baromètre commun à l'Avere-France et au Ministère de la Transition écologique, sur la base des données de GIREVE, permettra tous les mois d'avoir une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance ou de localisation, avec notamment des indicateurs par régions.

CHIFFRES CLES DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Nombre total de points de recharge ouverts au public au 31 octobre 2021

49 914

Taux d'évolution depuis janvier 2021

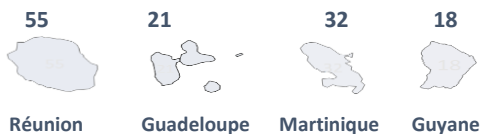
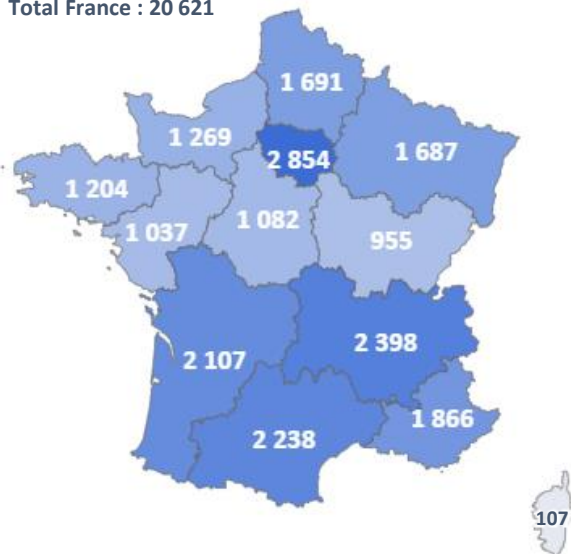
52 %

Points de recharge en moyenne pour 100 000 habitants

74

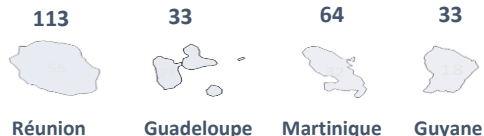
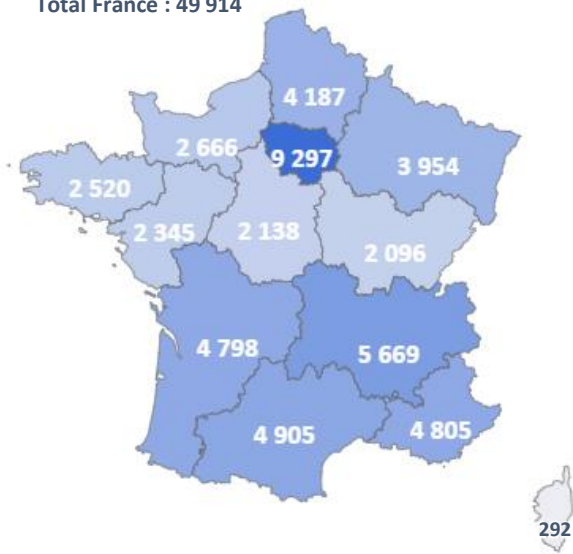
Nombre de stations de recharge par région

Total France : 20 621



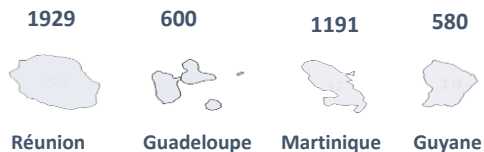
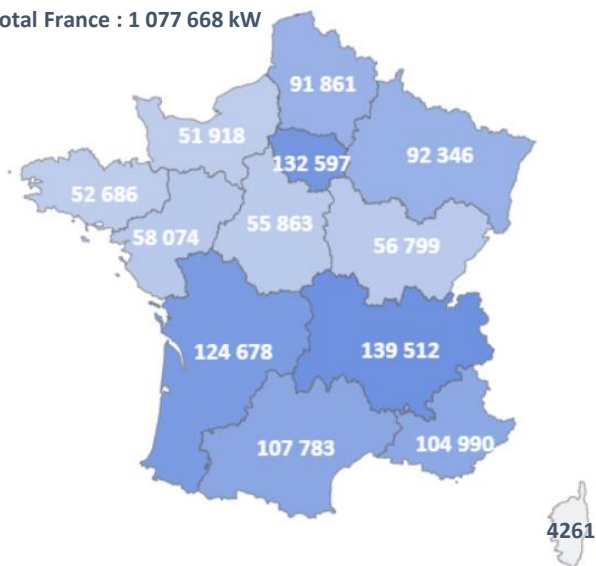
Nombre de points de recharge par région

Total France : 49 914

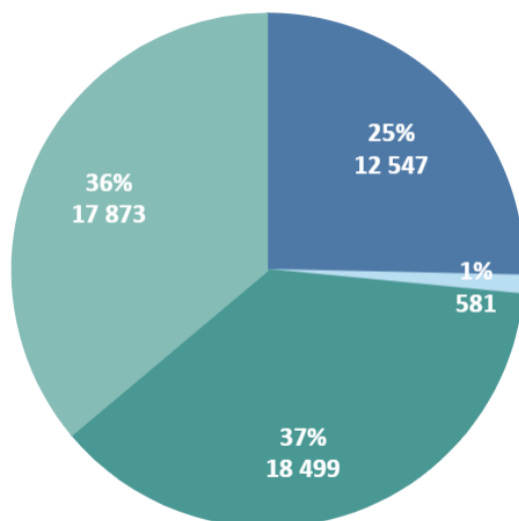


Puissance totale installée par région

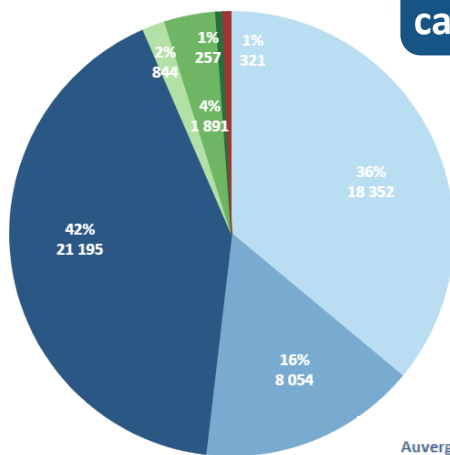
Total France : 1 077 668 kW



Répartition des points de recharge par site d'implantation

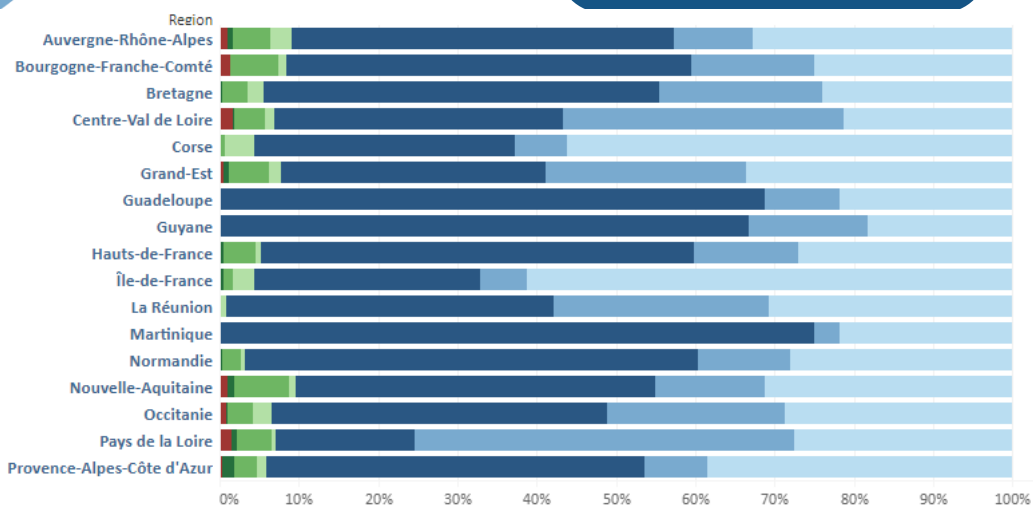


Recharge selon la catégorie de puissance

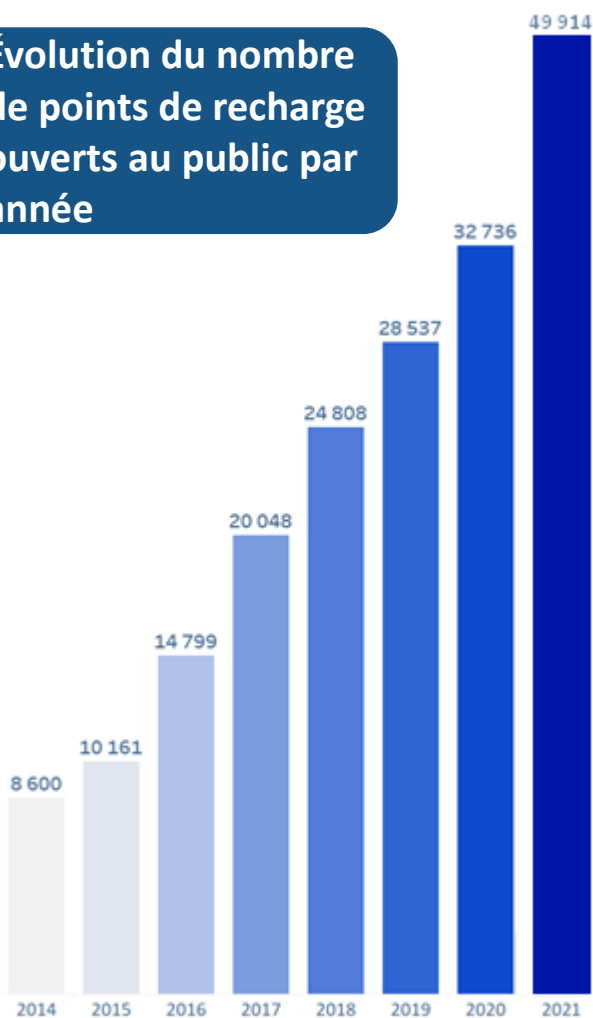


- AC1 - P < 7,4 kW
- AC3 - P 7,4 à 22 kW
- AC3 - P > 22 kW
- DC - P < 50 kW
- DC - 50 kW ≤ P < 150 kW
- DC - 150 kW ≤ P < 350 kW
- DC - P ≥ 350 kW

Répartition des points de recharge selon la catégorie de puissance nominale, par région



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public par année



Évolution du nombre de points de recharge ouverts au public, sur les 12 derniers mois



A propos de ce baromètre

Les données du baromètre, arrêtées au 31 octobre 2021, sont établies de façon indépendante par GIREVE, plateforme d'interopérabilité pour la mobilité électrique et agrégateur de données pour le compte de la Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de la Transition écologique) et de l'Avere-France.

Les données répertoriées par GIREVE sont formatées et soumises à un nettoyage pour que chaque point de recharge corresponde à la définition du Décret n°2017-26 du 12 janvier 2017.

Le nombre de points de recharge existants mais non répertoriés a été calculé par GIREVE à partir d'éléments statistiques au niveau local pour mieux correspondre à la réalité.

Le baromètre dresse un état des lieux des points de recharge ouverts et accessibles au public et ne comptabilise pas les points suivants :

- Les points de recharge supprimés ou en construction ;
- Les points de recharge réservés à un usage exclusif, de flottes, des employés d'une entreprise, des résidents d'un immeuble ou d'une maison individuelle.